

Si l'adhésion à La CGT c'était pour vous ??



Dix questions (ou affirmations) que vous vous posez sur l'utilité de se syndiquer.
Les dix réponses que nous apportons.

Pourquoi me syndiquer, puisque le patron décide de tout dans l'entreprise ?

Nous pensons, à La CGT, que rien n'est inéluctable. La raison d'être des syndicats, notamment des syndicats CGT, est la défense des intérêts individuels et collectifs des salariés ; les négociations avec l'employeur sont les actes concrets qui traduisent cette défense.

Le résultat des négociations dépend de l'investissement des syndiqués et des salariés.

Si nous, salariés, prenons en mains nos affaires, avec notre syndicat La CGT-HPE, nous pouvons faire changer les choses.

Dans beaucoup d'hôtels, grâce à l'action collective, des avancées ont été obtenues en matière de salaires, de conditions de travail, d'emploi, ...

Le syndicat est le lieu naturel pour que les salariés débattent, s'organisent, agissent pour faire valoir leurs droits, leurs revendications.

Dans mon entreprise, il n'y a pas de délégués. Si j'ai un problème, qui me soutiendra ?

Dans hôtels de 10 salariés ou moins, il n'y a pas la possibilité légale d'avoir des représentants du personnel.

Pour nous, cela n'est pas normal : quelle que soit la taille de l'entreprise les salariés devraient pouvoir être représentés et défendus. Cela nécessite des droits nouveaux et La CGT intervient au niveau national pour que ces droits soient créés.

Dans les PME, il est fréquent qu'aucun candidat ne se présente aux élections organisées par l'employeur.

Quand un problème survient à un salarié de ces hôtels, il peut nous contacter ou se rendre à notre siège social où des militants le recevront, le conseilleront et, chaque fois que besoin, organiseront la solidarité à mettre en œuvre.

Je vote pour La CGT, c'est déjà bien suffisant !

Voter, c'est déjà agir. Mais **ce n'est pas suffisant**. Face aux employeurs, si nous voulons peser, si nous voulons être entendus, si nous voulons négocier dans de bonnes conditions, notre seule force c'est notre nombre ! D'ailleurs, ne dit-on pas que « **l'Union fait la force** » ?



Les syndicats sont trop loin de mes préoccupations.

La CGT a pour vocation de défendre les intérêts des salariés. Pour cela, elle les réunit et les consulte, elle élabore avec eux, et notamment avec ses adhérents, le « cahier des revendications » à présenter à l'employeur.

C'est en partant des besoins et des préoccupations exprimés par les salariés eux-mêmes que La CGT, partout où elle est présente, organise la lutte pour gagner des droits nouveaux.

Dans cette perspective, pour être efficace, La CGT-HPE ne s'interdit rien et choisira, en fonction des souhaits et de l'engagement des salariés : la proposition, la négociation, la grève ...

Dans mon entreprise, je ne sais jamais ce qui se passe dans les réunions avec la direction.

Les élus du personnel (Délégués du Personnel, élus du Comité d'Entreprise, membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail) n'ont pas de mandat « impératif » : une fois en place, rien ne les oblige à défendre les intérêts des salariés ni à leur rendre compte de ce qu'ils font.

A La CGT-HPE, ce sont les syndiqués qui décident qui, parmi eux, va les représenter, qui seront les candidats CGT aux élections professionnelles, quelles revendications ils présenteront à l'employeur.

Nous considérons qu'aucun élu CGT-HPE n'est propriétaire de son mandat. En acceptant d'être candidat CGT, le futur élu s'engage à défendre auprès de l'employeur les valeurs et revendications mises en avant par le syndicat, à rendre compte de ses missions aux syndiqués mais aussi au personnel de l'entreprise qui l'a élu.



Une chose est certaine : sans syndiqué(e), pas de syndicat. Et sans syndicat, pas de droits pour les salariés : droits nationaux comme la sécurité sociale, le code du travail, les conventions collectives..., droits d'entreprise comme la mutuelle, le 1% patronal pour le logement, les droits gagnés lors des négociations annuelles obligatoires auxquelles seuls peuvent participer les organisations syndicales.

Il y a trop de syndicats, je ne sais pas lequel choisir !

C'est vrai et c'est une caractéristique française ! D'ailleurs, par souci d'efficacité notre organisation recherche toujours l'unité d'action avec les autres syndicats. Néanmoins, le choix ne doit pas être un obstacle.

Se syndiquer à La CGT permet de ne pas rester isolé(e) face à son employeur ou sa hiérarchie.

Adhérer à La CGT-HPE n'est pas entrer dans une secte ! En venant à la CGT personne n'abandonne ses idées personnelles ; ce sont les idées de chacun(e) qui comptent, et chacun(e) apporte sa contribution au syndicat.

Se syndiquer à La CGT c'est rejoindre une « famille » importante et solidaire, celle de ceux qui ne veulent pas rester spectateurs face à la remise en cause de nos droits, de nos salaires et de nos conditions de travail.

Si je me syndique... à quoi aurai-je droit ?

Se syndiquer c'est se donner **la liberté d'agir**, de faire **valoir nos droits** (ceux inscrits dans code du Travail, les conventions collectives, les accords d'entreprise...).



Mais, le syndiqué a droit aussi à **des informations particulières via la presse CGT** (infos juridiques, sociales, ...), à **l'assistance de tout le réseau CGT** (conseillers du salarié et militants des autres organisations CGT : ceux des syndicats, des Unions Locales, des fédérations, de l'association de consommateurs CGT, ...), à **une formation syndicale** qui, selon ses besoins et ses envies, l'aidera à mieux comprendre les enjeux de la société dans laquelle il vit ou à approfondir certains sujets qui l'intéressent particulièrement (rôle et droits des élus du personnel, réforme du Code du travail, égalité homme-femme, enjeux de la bataille des salaires, ...)

Alors ?? Vous nous rejoignez ?

Vous hésitez encore ??

Contactez-nous, nous répondrons à toutes les questions que vous vous posez encore !

▲ A noter : Se syndiquer est un droit garanti par la Constitution française. Chaque salarié(e) a le droit de se syndiquer dans le syndicat de son choix, même si celui-ci n'existe pas dans l'entreprise où il (elle) travaille, même si il (elle) est privé(e) d'emploi ou retraité(e) et rien ne l'oblige à signaler son adhésion à l'employeur.

DEPUIS
2013
LA COTISATION SYNDICALE
DONNE DROIT
À UN
CRÉDIT D'IMPÔT !
TOUS LES SALARIÉS
ACTIFS ET
RETRAITÉ-E-S
BÉNÉFICIAIRES D'UN CRÉDIT D'IMPÔT
À HAUTEUR DE
66%
DE LA
COTISATION

Si je me syndique... où va l'argent de ma cotisation ?

Cotiser à l'organisation syndicale c'est se donner les moyens de l'action collective. En clair, la cotisation sert à l'expression du syndicat (tracts, affiches, organisations de réunions, etc.).

Elle sert au financement solidaire de la CGT à travers ses organisations (Confédération, fédérations, unions départementales, unions locales, syndicats).

La cotisation s'élève à **1 % du salaire net** et depuis la loi fiscale de 2013, 66% du montant annuel est déductible de l'impôt à payer ou, pour les salariés non imposables, ouvre droit à un crédit d'impôt.

Si je me syndique... est-ce que mon avis sera pris en compte ?

Nous l'avons dit précédemment : **LA CGT SA FORCE C'EST VOUS**
dans notre organisation, ce sont les adhérents qui décident !

Le point de vue de chacun est important, quels que soient son statut professionnel, son âge, son sexe, sa nationalité, ... Et chacun compte pour un !



Si je me syndique... c'est pour participer ! Trouverai-je ma place dans le syndicat ?

Être syndiqué, c'est apporter quelque chose à la collectivité. Vous prendrez la place que vous aurez envie de prendre, avec le degré d'investissement qui sera le vôtre. **Tous les salariés ont leur place dans le syndicat CGT-HPE, tous sont les bienvenus !**

Bulletin de contact et/ou d'adhésion à la CGT HPE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél fixe : Tél portable :
Mail :

Je souhaite : Prendre contact me syndiquer

Bulletin à retourner à : CGT HPE, 78 rue Henri Barbusse, 92110 Clichy
Tel : 01 41 40 65 19 / 01 45 74 43 29 - site internet : <http://www.cgt-hpe.fr/>